



VILLE DE
WAVRE

Ville de Wavre
Place de l'Hôtel de Ville 1
1300 WAVRE

:: COMMUNIQUÉ DE PRESSE ::

Chèque Sport de 60 € pour les jeunes sportifs de Wavre

Wavre, 30 mai 2024 – La Ville de Wavre encourage la pratique sportive des jeunes et octroie un Chèque Sport de 60 € par enfant de 3 à 25 ans. Les demandes 2024 peuvent être introduites dès ce 1^{er} juin et jusqu'au 15 août.

La Ville de Wavre encourage les jeunes à pratiquer des activités au sein des clubs et groupements sportifs et souhaite promouvoir le sport amateur. Cette promotion du sport passe par le soutien financier des clubs sportifs, des investissements en termes d'infrastructures mais aussi par **l'octroi de chèques sport d'un montant de 60 € pour les jeunes de 3 à 25 ans.**

Le Chèque Sport est un subside annuel de 60 € octroyé par enfant wavrien (ou résident partiel) pratiquant une activité sportive dans un club wavrien. Si le sport n'est pas dispensé sur le territoire de la commune, les jeunes peuvent également bénéficier de ce chèque s'ils le pratiquent dans une autre entité. Ils doivent juste être en ordre de cotisation au 1^{er} janvier de l'année pour laquelle le chèque sport est demandé.

Le Chèque Sport s'adresse à :

- Tout ménage domicilié sur le territoire de notre commune, pour chaque enfant et jeune âgé entre 3 et 25 ans (né entre le 01/01/1999 et 31/12/2021) au 1^{er} janvier 2024.
- Tout parent hébergeur domicilié sur le territoire de notre commune, pour chaque enfant et jeune âgé entre 3 et 25 ans au 1^{er} janvier 2024.
- Pour les jeunes sportifs inscrits dans les infrastructures publiques mais aussi privées peuvent bénéficier du chèque sport.
- Si le sport n'est pas dispensé sur le territoire de la commune, les jeunes peuvent également bénéficier de ce chèque sport s'ils le pratiquent dans une autre entité.

Pour obtenir le Chèque Sport, les familles sont invitées à se rendre sur le portail des démarches en ligne de la Ville de Wavre : portail.wavre.be
Dans l'onglet « Citoyen », il convient d'y faire une démarche par enfant et d'y joindre les justificatifs demandés. Les dossiers peuvent être déposés dès ce 1^{er} juin et jusqu'au 15 août 2024.

La RCA wavrienne des Sports se tient à disposition des citoyens pour répondre à leurs demandes d'information complémentaire via info@wavresport.be ou au 010 22 60 89.

La Ville de Wavre remercie la presse de l'intérêt qu'elle voudra bien porter à ce communiqué et du relais qu'elle pourra en assurer dans ses médias.

Infos : www.wavre.be/cheque-sport

Échevin en charge du Sport : Luc Gillard – luc.gillard@wavre.be – 0473 20 34 18

RCA des Sports : Jonathan Rucquoy - jonathan.rucquoy@wavresport.be – 0467 07 85 37